

Aide aux artisans d'art pour la participation à des salons professionnels

PNR HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE

Présentation du dispositif

L'aide aux artisans d'art pour la participation à des salons professionnels a pour objectif d'aider les artisans d'art à promouvoir leurs métiers dans des salons.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les artisans d'art :

- inscrits à la Chambre de Métiers ou à la Maison des artistes;
- résidant dans une des communes du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Pour quel projet ?

Le dispositif concerne la participation à des salons professionnels.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les salons amateurs type loisirs créatifs ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est de 500 € maximum par salon, dans la limite de 50% des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La Mission « Développement économique » du Parc se charge de l'accueil généraliste des porteurs de projets (entreprises, particuliers, porteurs de projets, élus, communes, intercommunalités), du conseil express spécifique à l'accompagnement complet de projets (des études à la réalisation). Un premier contact avec la mission est indispensable.

Contact :

- e-mail : dev.territorial@parc-naturel-chevreuse.fr
- tél : 01 30 52 09 09

Quel cumul possible ?

L'aide est limitée à deux salons par an.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

PNR HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE

- **Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse**
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine
78472 CHEVREUSE CEDEX
Téléphone : 01 30 52 09 09
Télécopie : 01 30 52 12 43